Canadian Centre
For Foreign Policy
Development

Centre canadien
pour le développement
de la politique étrangère

125 promenade Sussex Drive, Ottawa, Ontario K1A 0G2
Telephone/Téléphone : **613 944 8278** Fax/Télécopieur : **613 944 0687**
www.cfp-pec.gc.ca

101-00658/

RAPPORT SUR LA TABLE RONDE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

Calgary, Alberta

Le 20 mars 1997

RAPPORT SUR LA TABLE RONDE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

CALGARY, ALBERTA
Le 20 mars 1997

RENCONTRE PARRAINÉE PAR LA FACULTÉ DE DROIT ET LE CENTRE INTERNATIONAL UNIVERSITÉ DE CALGARY

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction

2. Objectifs

3. Procédure

4. Analyse

5. Conclusion

6. Annexes

1. Introduction

La table ronde sur les droits de la personne et le commerce international a eu lieu au centre des bénévoles olympiques du stade McMahon le jeudi, 20 mars 1997. Plus de 30 citoyens concernés représentant diverses organisations se sont rencontrés pour discuter de droits de la personne et de commerce international. L'événement, financé par le Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère à Ottawa, a été organisé grâce à la collaboration du Centre international et de la faculté de droit de l'Université de Calgary. Cette rencontre n'était que la première étape d'une discussion que nous souhaitons voir se poursuivre sur les droits de la personne et le commerce international.

2. Objectifs

La table ronde visait plusieurs objectifs.

Le premier but de la rencontre était d'établir des contacts entre le milieu des affaires, les défenseurs des droits de la personne, les universitaires et les organisations non gouvernementales. Depuis toujours, ces groupes discutent peu des droits de la personne entre eux, surtout dans le contexte du commerce international.

Le deuxième objectif était de faciliter une communication réciproquement enrichissante entre les différents secteurs, dans l'espoir que cette communication entraîne une coopération entre eux.

En troisième lieu, la table ronde voulait promouvoir l'élaboration de méthodes et de mécanismes qui pourraient éventuellement aider les entreprises à mieux favoriser le respect des droits de la personne.

Quatrièmement, la table ronde devait contribuer au processus d'élaboration de la politique étrangère canadienne en favorisant l'examen de différentes options stratégiques constructives quant aux droits de la personne et au commerce international. Cet apport viendrait de l'extérieur des sphères habituelles de l'élaboration de la politique étrangère, conformément à l'intention du gouvernement fédéral d'ouvrir le processus décisionnel à tous les citoyens canadiens.

Dans le cadre de cet objectif de promotion d'orientations stratégiques constructives en matière de politique étrangère, la table ronde devait générer des idées précises qui serviraient à animer la discussion sur les droits de la personne et le commerce international lors du prochain Sommet des citoyens sur l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), à Vancouver en novembre 1997. Le Sommet des citoyens sur l'APEC se tiendra en parallèle avec la rencontre ministérielle, qui aura aussi lieu à Vancouver.

3. Procédure

Préparation

La table ronde a été organisée relativement rapidement. Steven Lee, Directeur général du Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère, a communiqué avec le professeur Kathleen Mahoney de la faculté de droit de l'Université de Calgary et a expliqué qu'il souhaitait voir l'université accueillir une rencontre sur les droits de la personne dans le cadre de discussions plus globales sur la politique étrangère qui devaient se tenir à l'échelle du Canada.

Le comité organisateur à l'Université de Calgary a été formé de Kathleen Mahoney, Bill Warden, directeur exécutif du Centre international, Caryl Abrahams, directrice, Division du développement international, John Selby, organisateur des étudiants à la faculté de droit, Michael Flynn, Division du développement international, Cesar Cala, de l'ECPAT et enfin, Noel Keough et Kent Schroeder de la Division du développement international. Les membres du comité se sont réunis hebdomadairement pour déterminer quels aspects des droits de la personne à l'échelle internationale seraient les plus pertinents pour la collectivité de Calgary. Le milieu des affaires de Calgary est particulièrement dynamique sur la scène internationale. Le comité organisateur a constaté que l'intérêt des secteurs à l'égard des différents aspects des droits de la personne était suffisamment marqué pour justifier la tenue d'une table ronde.

Le comité a donc lancé des invitations à toute une gamme d'éminents citoyens de Calgary, d'entreprises et de personnes de l'extérieur ayant une expérience exceptionnelle dans ce domaine.

Le centre des bénévoles du stade McMahon a été choisi comme lieu de rencontre à cause de sa dimension, des équipements en place et de la facilité d'accès.

Événement

Mme Maureen O'Neil, présidente du conseil d'administration du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique de Montréal a tout d'abord fait les présentations. Ensuite, trois représentants du secteur universitaire, des organisations non gouvernementales et du milieu des affaires ont prononcé des allocutions d'ouverture.

Le premier conférencier, Wenian Jiang, professeur adjoint de science politique à l'Université de l'Alberta, a parlé de l'importance des droits de la personne à l'échelle internationale. Prenant la Chine comme exemple, il a décrit les tendances de la perspective chinoise sur les droits de la personne et a expliqué comment le point de vue chinois diffère

de celui des Occidentaux. Malgré ces divergences sur la question, selon M. Jiang, le Canada peut jouer un rôle important en faveur du respect des droits de la personne en Chine car les Chinois perçoivent le Canada comme un pays de haute valeur morale. M. Jiang soutient que, en calquant simplement la politique étatsunienne sur les droits de la personne, le Canada agirait peu judicieusement et ne profiterait pas de l'image positive qu'il projette en Chine. Il a déclaré que les efforts du Canada en faveur du respect des droits de la personne en Chine devraient faciliter la tâche aux forces de l'intérieur qui luttent pour la réforme. Cet encouragement évolutif à la réforme politique est vital pour les intérêts commerciaux à long terme.

Cesar Cala, représentant de l'organisme ECPAT (End Child Prostitution in Asian Tourism) qui lutte contre le tourisme sexuel en Asie, a décrit le lien naturel qui existe entre les ONG et les gens de la base, ainsi que le rôle des ONG dans la genèse des réformes dans bien des pays comme l'Afrique du Sud, les Philippines et la Corée du Sud, qui sont maintenant des lieux de choix pour l'investissement.

Il a laissé entendre que la complexité croissante de notre univers caractérisé par la mondialisation montre à quel point il est impératif de trouver des avenues de coopération entre les ONG, le milieu des affaires et le gouvernement. Cela signifie deux choses pour les ONG. D'abord, elles devraient jouer un rôle central dans la mise au jour des violations des droits de la personne et donner forme aux interventions des citoyens à ce sujet. Ensuite, elles devraient poursuivre des objectifs communs avec les autres secteurs car c'est grâce à une telle convergence des motifs que les changements sociaux peuvent se produire.

Bob Blair, ancien PDG de Nova Corp., a parlé de l'importance de la stabilité nationale et du rapport entre celle-ci et la protection des droits de la personne. Il a déclaré que le Canada devrait revoir ses pratiques nationales en matière de droits de la personne, surtout à l'égard des autochtones, tout en essayant d'améliorer la situation à l'étranger. Il a décrit plus précisément comment le respect des droits de la personne augmente la rentabilité et la compétitivité des entreprises.

Après les déclarations d'ouverture, les participants se sont répartis en trois petits groupes de discussion. L'importance des droits de la personne pour le commerce international était à l'ordre du jour pour l'avant-midi. Les groupes se sont ensuite réunis à nouveau pour entendre le compte rendu des discussions du matin.

Mme Joy Calkin, vice-recteur (programme d'études) à l'Université de Calgary, s'est adressée brièvement à

l'assemblée, de même que Steven Lee, directeur général du Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère. Mme Calkin a souhaité la bienvenue à tous, au nom de l'Université de Calgary. Après la pause repas, les groupes de discussion ont étudié deux autres questions : « comment les divers secteurs représentés à la table ronde pourraient-ils coopérer pour améliorer la situation quant au respect des droits de la personne? » et « quel devrait être l'impact de cet effort commun sur la politique étrangère du Canada? » Quatre-vingt-dix minutes plus tard, les groupes se rassemblaient à nouveau pour discuter des résultats de leurs délibérations. Le professeur Mahoney a ensuite fait une synthèse des événements de la journée et Steven Lee a brièvement expliqué comment les fruits de la discussion en table ronde seraient intégrés au processus d'élaboration de la politique étrangère du Canada.

Résultats

Il s'est dégagé de la rencontre un consensus sur l'importance des droits de la personne pour le commerce international. Les participants étaient tous d'avis que le concept des droits de la personne est extrêmement vaste et comporte de nombreuses sous-questions reliées entre elles, notamment le harcèlement, la santé et la sécurité au travail, les pratiques environnementales et la corruption.

Durant les échanges en petits groupes, de nombreuses questions fort intéressantes ont été soulevées qui ont fait sourdre plusieurs suggestions importantes sur la participation du milieu des affaires à la protection des droits de la personne à l'échelle internationale. Bien que chacune des questions n'ait pas toujours suscité un consensus, les discussions amorçaient un dialogue potentiellement bénéfique entre les représentants des divers secteurs présents à la table ronde.

Parmi les questions plus cruciales, il en est une que tous les groupes ont abordée et c'est la nécessité pour tous les secteurs de mieux comprendre les droits de la personne en général et dans le cadre d'une perspective canadienne. On a traité de l'importance de la relativité culturelle par rapport aux droits universels. On a aussi admis que chacun des secteurs présents à la table avait un point de vue différent sur le sujet, probablement à cause de la divergence idéologique entre ceux qui se vouent principalement à la réalisation de profits et ceux qui se consacrent à la défense des droits de la personne. On a enfin discuté de la stabilité politique et de la nécessité de mieux comprendre le lien entre cette stabilité et la protection des droits de la personne.

Pour ce qui est de mieux comprendre le respect des droits de la personne d'un point de vue canadien, les participants ont soutenu qu'il fallait faire connaître à la population et aux entreprises les

conventions sur les droits de la personne dont le Canada est un pays signataire. Il semble que l'existence et le contenu de ces conventions soient peu connus à l'heure actuelle. On a aussi souligné que l'élaboration d'une perspective purement canadienne sur le respect des droits de la personne devra être axée sur la nécessité de différencier notre vision de celle des États-Unis. Selon les participants, les gens perçoivent depuis trop longtemps la politique étrangère canadienne comme une réplique de celle des États-Unis; cet état de chose nuit à la réputation internationale du Canada.

Les groupes ont aussi convenu qu'il fallait aller au-delà de la compréhension et mettre en oeuvre les méthodes requises pour vraiment faire respecter les droits de la personne. Concevoir des méthodes efficaces pour le milieu du commerce international semble présenter un défi de taille étant donné les divers contextes de fonctionnement des entreprises. Alors que les entreprises employant du personnel directement à l'étranger peuvent avoir moins de mal à mettre en oeuvre les politiques sur les droits de la personne, celles qui entretiennent uniquement des liens contractuels ont moins l'occasion de mettre ces politiques en pratique.

Les participants ont reconnu que les entreprises internationales ont du mal à faire respecter les politiques de protection des droits de la personne, mais ils ont formulé et analysé plusieurs idées proposant des rôles pour les entreprises, le gouvernement et les citoyens canadiens.

Ils ont proposé que les entreprises adoptent volontairement des codes de conduite comme moyen de mieux faire respecter les droits de la personne dans les pays où ils ne seraient pas protégés autrement. Selon eux, ces codes de conduite devraient prévoir au moins la protection d'un ensemble fondamental de droits et offrir des incitatifs à la mise en oeuvre de cette protection. Ils ont en outre suggéré que les entreprises s'engagent à fixer des règles communes pour la protection contre la corruption et la lutte anticorruption, surtout au niveau local. Si de telles règles étaient ajoutées, d'une part elles inciteraient les entreprises à protéger les droits de la personne et d'autre part, elles protégeraient les entreprises contre les pratiques de corruption des tierces parties. Les participants ont ajouté que la définition de « corruption » devrait inclure certaines pratiques comme le tourisme sexuel, la prostitution enfantine et la pédopornographie.

Pour la rédaction de ce code de conduite, il faudrait faire appel à une vaste gamme d'intervenants, y compris le milieu des affaires, les ONG, les défenseurs des droits de la personne et les universitaires. En outre, il faudrait procéder à l'examen des codes de conduite semblables déjà adoptés ailleurs pour déterminer l'efficacité de leur contenu et leur pertinence pour les

entreprises canadiennes. À cet égard, un représentant du milieu des affaires avait apporté le code de conduite international de son entreprise à titre d'exemple. On semblait croire que les participants au sommet de l'APEC devraient s'intéresser à l'élaboration d'un modèle de code pour le proposer à la communauté internationale.

Selon les participants, un code de conduite efficace pourrait être mis en application à l'échelle internationale par le truchement du FMI, de la Banque mondiale ou de l'OMC, surtout dans le domaine des projets d'aide et des investissements dans l'infrastructure. Tous les secteurs devraient contribuer financièrement à la rédaction et à la mise à jour d'un tel code de conduite. En outre, il serait primordial d'élaborer un code efficace offrant les meilleures protections pour les droits de la personne.

Bien que la plupart des participants aient admis l'importance du code de conduite, plusieurs représentants du secteur des affaires ont dit craindre l'augmentation de la bureaucratie et de la réglementation qui pourrait en résulter. Ils ont soutenu que, pour être efficace, tout code doit être facile à administrer.

Outre le code de conduite, une autre façon de favoriser le respect des droits de la personne serait de promouvoir certaines mesures parallèles, comme l'alphabétisation et l'amélioration des communications et des services de santé, car elles contribuent à une protection accrue des droits; d'après les participants, c'est là un rôle que les entreprises pourraient aussi jouer. Selon eux, le milieu des affaires est en mesure d'agir sur place à l'étranger et il faut le sensibiliser davantage à ses capacités à cet égard.

De même, les entreprises internationales devraient s'efforcer d'améliorer les communications et le dialogue entre elles. Ainsi, elles pourraient mettre en commun leurs réussites et leurs échecs dans le domaine des droits de la personne.

En plus de parler du rôle des entreprises dans la protection des droits de la personne, les groupes ont souligné le rôle du gouvernement du Canada. Cependant, les participants du milieu des affaires ont nettement indiqué que le rôle du gouvernement ne devrait pas tendre vers la législation ou la réglementation, mais se limiter plutôt à l'élaboration de lignes directrices et à la création d'incitatifs.

On a suggéré notamment que le gouvernement facilite la tenue de colloques pour encourager les échanges entre entreprises déjà mentionnés plus haut. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et les bureaux diplomatiques outre-mer pourraient faciliter ces rencontres et contrôler les activités des entreprises canadiennes

installées à l'étranger. Les bureaux diplomatiques pourraient aussi favoriser le dialogue avec les autres gouvernements au sujet des droits de la personne. On a proposé l'ouverture d'un guichet des droits de la personne dans tous les bureaux diplomatiques à l'étranger, surtout dans les régions où le commerce avec le Canada est assez considérable.

Le rôle des missions commerciales comme Équipe Canada a été analysé. On a considéré qu'il serait utile de mettre l'accent sur des points très précis, comme les droits de la personne, lors de missions commerciales de la sorte au lieu d'adopter des positions globales ou de rester entièrement muets à ce sujet. On a aussi souligné qu'il faudrait veiller à ce que les missions comme Équipe Canada reflètent davantage la réalité démographique du Canada à l'avenir et qu'elles comportent donc plus de femmes, d'autochtones et de membres des autres minorités.

S'il veut faire respecter les droits de la personne à l'étranger, le gouvernement canadien doit examiner attentivement son propre bilan à ce titre, surtout en ce qui concerne les autochtones. Pour être pris au sérieux, le programme canadien de protection des droits de la personne à l'étranger doit être conforme à ce qui se passe chez nous.

En plus d'aborder les rôles respectifs du milieu des affaires et du gouvernement, les participants ont aussi brièvement discuté du rôle des Canadiens eux-mêmes. On a considéré qu'il importait de mobiliser les Canadiens et de les sensibiliser à leurs responsabilités en matière de droits de la personne, notamment en leur qualité de consommateurs et de protagonistes des activités commerciales.

De l'avis général, pour élaborer des méthodes de protection des droits de la personne, que ce soit pour les entreprises, le gouvernement ou les particuliers, il faut avant tout obtenir une très vaste participation. Selon les participants, les autochtones du Canada devraient jouer un rôle clé puisqu'ils ont été confrontés à des situations similaires à celles des pays en développement où les entreprises internationales font affaires, par exemple la sauvegarde d'un environnement durable, l'intégrité culturelle et l'autonomie gouvernementale. On a aussi affirmé que, pour tout ce qui concerne le respect des droits de la personne et le commerce, surtout dans le contexte de l'APEC, il serait avantageux de solliciter la participation de la communauté asiatique du Canada.

Les participants ont ensuite examiné et confirmé la nécessité de maintenir un dialogue permanent entre tous les groupes représentés à la table ronde. On a admis qu'il serait long et laborieux de parvenir à un consensus, mais qu'il importait d'entreprendre la

démarche.

On a aussi considéré qu'il était essentiel de prévoir d'autres délibérations sur des sujets plus précis, de même que des échanges informels et des séances de remue-méninges. Les participants ont affirmé qu'il fallait agir à très court terme pour profiter du mouvement enclenché par la table ronde.

4. Analyse

Les participants à la table ronde avaient fixé certains objectifs et il semble qu'ils les aient atteints dans la mesure où cela fut possible en une seule journée. Le domaine des droits de la personne et du commerce international est très vaste et ils n'ont pu y faire que des incursions limitées, mais importantes.

On a découvert que les groupes présents avaient peu communiqué entre eux auparavant, surtout les défenseurs des droits de la personne et le milieu des affaires. Le premier objectif de la table ronde était de faciliter les échanges et de favoriser un respect mutuel entre les collectivités, ce qui fut amorcé, mais aucunement parachevé. On a constaté à quel point les groupes se connaissaient peu lorsqu'un représentant du milieu des affaires a admis qu'il ne savait pas ce qu'étaient les ONG. La table ronde fut donc l'occasion de commencer à tisser des liens entre les gens d'affaires et les ONG.

Le deuxième objectif était de faciliter des communications profitables entraînant une coopération et il a aussi été partiellement atteint. Ce processus évoluera à mesure que les gens comprendront, grâce à une interaction accrue, les différentes forces et compétences de chacun - milieu des affaires, défenseurs des droits de la personne, universitaires et gouvernement. Les participants ont reconnu qu'ils devaient mieux s'informer réciproquement pour clarifier le sens que prend l'expression « droits de la personne » pour chacun des divers secteurs. Dans ce cas aussi, ils croient que les connaissances s'amélioreront à mesure que les échanges se poursuivront, mais qu'il serait bon de prévoir des activités précises à cet égard.

La table ronde a aussi partiellement atteint son troisième objectif, soit de favoriser l'élaboration de méthodes et de mécanismes pour aider les entreprises à mieux promouvoir le respect des droits de la personne. L'élément le plus significatif fut la proposition visant la rédaction d'un code de conduite facultatif pour les entreprises canadiennes; cette proposition demeure embryonnaire et ne fait pas l'unanimité, mais elle constitue certainement un pas dans la bonne direction. On croit que la prochaine étape du processus sera l'étude de la structure et de l'efficacité des codes semblables utilisés ailleurs et de la possibilité de les appliquer au

contexte canadien. Un des participants, membre du département d'anthropologie à l'Université de Calgary, a présenté au Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère une proposition visant une enquête de la sorte.

Enfin, le dernier objectif était d'apporter une contribution à l'élaboration de la politique étrangère du Canada, ce qui a été fait dans une certaine mesure. Steven Lee, directeur général du Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère, a déclaré que les conclusions de la table ronde seraient transmises directement aux ministres et aux décideurs pertinents à Ottawa pour qu'ils les prennent en considération. Il reste à voir si cette contribution aura un impact sur la politique étrangère canadienne. Steven Lee a affirmé que les idées les plus éloquentes et les solutions réalisables imaginées par les groupes participant à la table ronde pourraient influencer les décisions ultérieures concernant les droits de la personne, surtout pour ce qui concerne la participation du Canada à la conférence de l'APEC plus tard cette année à Vancouver.

5. Conclusion

La tenue de cette table ronde constitue un premier pas dans la création de liens entre les divers secteurs en vue de favoriser le respect des droits de la personne dans les pratiques commerciales internationales.

Lors de nos discussions, il est devenu évident que la définition même des droits de la personne posait problème. L'Occident et l'Orient perçoivent différemment les motifs qui incitent les gens à vouloir protéger les droits de la personne. Alors que l'Ouest estime que ces droits sont valables en soi et inviolables, l'Est les considère comme un véhicule que l'Occident utiliserait pour nuire au développement des pays de l'Est. En ce sens, les droits de la personne font office à leurs yeux d'outil politique servant à entretenir l'hégémonie occidentale. Ces différentes perceptions se sont manifestées lors de la rencontre. Certains participants croyaient que la défense des droits de la personne était un outil politique. Cette façon de dire « ne m'imposez pas vos valeurs », est source de difficultés. Dans cette perspective, les défenseurs des droits de la personne deviennent des véhicules de pouvoir et non des vecteurs de justice et d'égalité. La discussion a commencé à progresser une fois cette divergence de vues dissipée et une fois la confiance établie au sein des groupes.

Les participants ont admis que le respect des droits de la personne pouvait avoir un impact positif sur les affaires lorsque certains représentants importants du milieu des affaires ont expliqué comment le respect des droits se reflète sur la collectivité et comment son résultat a fait du Canada un endroit

où l'on peut vivre et investir en toute sécurité. Ils ont mis en parallèle les effets corrosifs des violations des droits et l'harmonie sociale associée au respect des droits. Les stratégies employées durant les crises d'Oka et d'Ipperwash ont été qualifiées d'hypocrites par rapport à ce que nous prêchons à l'étranger en matière de respect des droits de la personne.

Le rôle des ONG quant à la protection des droits de la personne dans un contexte commercial a suscité de nombreuses questions : Que sont les ONG? Quelle est leur crédibilité? Le milieu des affaires devrait-il leur prêter une oreille attentive? Ces questions n'ont pas été ouvertement posées, mais elles étaient clairement implicites durant les discussions. Nous ne les avons pas toutes résolues, mais nous sommes parvenus à nous entendre sur deux points : les citoyens doivent diriger le mouvement de protection des droits de la personne et le milieu des affaires doit coopérer avec les ONG. Cette coopération sera plus efficace que les efforts isolés du milieu des affaires. Le groupe a été frappé par l'argument voulant que les ONG expriment une vérité fondamentale puisqu'elles parlent au nom des opprimés. On s'entend généralement pour dire qu'en écoutant les ONG on pourra améliorer la situation des droits de la personne.

Nous voulions formuler des questions, amorcer un dialogue et poser les premiers gestes menant à la coopération en matière de respect des droits de la personne dans le contexte des pratiques commerciales à l'échelle internationale. Dans la mesure où elle a permis de reconnaître la complexité de la question et de favoriser un respect mutuel, la table ronde a donné d'excellents résultats.

Nous tenons à remercier le Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère de l'appui financier assuré à la table ronde.

Le rapporteur,
Kathleen Mahoney, professeur de droit

Annexe A :
Participants à la table ronde sur les droits de la personne et le commerce international
20 mars 1997 - Calgary

Présidente : O'Neil, Maureen, présidente du conseil, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

Abrahams, Caryl - Directrice, Division du développement international, Université de Calgary

Anderson, Sandra - Global Transitions

Blair, Bob - Ancien PDG, Nova Corp.

Brinkerhoff, Merlin - Sociologie, Université de Calgary

Cala, Cesar - ECPAT (End Child Prostitution in Asian Tourism)

Calkin, Joy - Vice-recteur, (programme d'études) Université de Calgary

Durnin, Marg - Alberta Coalition for Global Justice

Finlay, Debra - avocate

Fontaine, Phil - Grand chef, Assemblée des chefs du Manitoba
Francis, Bob - président et directeur général, Agriteam

Greco Mongone, Caterina - Alberta Human Rights & Citizenship Commission, gouvernement de l'Alberta.

Janzen, Abe - Comité central mennonite

Jiang, Wenran - professeur adjoint, science politique, Université de l'Alberta.

Keith, Ron - Chef, science politique, Université de Calgary

Keys, Bill - TransCanada Pipelines

Lee, Steven - directeur général, Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère

Lister, W.B. - conseiller juridique d'entreprise - Securfund

Mahoney, Kathleen - professeur, faculté de droit, Université de Calgary

McGrath, Ann - Oxfam

Oliver, Randall - Capital Management Ltd.

Pugh, Daniel - Centre Arusha

Rowney, Julie - professeur, faculté de gestion, Université de Calgary

Sekhon, Harry - Sedock Holdings

Sidel, Rebekah - Service universitaire canadien outre-mer

Smart, Josie - professeur, faculté des sciences sociales

Stedman, Charles - directeur, analyse stratégique, NOVA

Thiessen, Kim - Comité central mennonite

Wahdwa, Bava - centre Arusha

Wallis, Peter - ancien président, Chambre de commerce de Calgary

Warden, William T. - directeur exécutif, Centre international, Université de Calgary

Zachariah, Mathew - coordonnateur, Recherches en éducation, section des études supérieures, Université de Calgary

Animateurs :

Jaques, Lorne
Keough, Noel
Pohlmann, Monica

Rapporteurs :

Kent Schroeder
Michael Flynn

Organisateur pour les étudiants :

John Selby

Annexe B :
Horaire de la table ronde sur les droits de la personne et le commerce international

Café

8 h 30

Mot de bienvenue, explication de la structure et des objectifs de la journée : professeur Kathleen Mahoney

Allocution d'ouverture : Maureen O'Neil

Discours d'introduction - Impact des investissements internationaux en Chine sur les droits de la personne : Wenran Jiang
Rôle des ONG dans la protection des droits de la personne : Cesar Cala
Avantages découlant du respect des droits de la personne pour les entreprises : Bob Blair

10 h 00

Café et brioches

10 h 15

Discussion en petits groupes - Rapport entre le respect des droits de la personne et le milieu des affaires international

11 h 15

Compte rendu des discussions en groupes

11 h 45

Repas
Salutations du bureau du recteur : Mme Joy Calkin, vice-recteur, programme d'études, Université de Calgary

13 h 15

Discussion en petits groupes - Comment coopérer pour protéger les droits de la personne dans le contexte du commerce international?

Quel devrait être l'effet de cette démarche sur la politique étrangère canadienne?

14 h 45

Compte rendu des discussions en groupes

15 h 15

Café et brioches

15 h 30

Discussion plénière

16 h 00

Rapport final : professeur Kathleen Mahoney

17 h 00

Allocutions de clôture : Steven Lee, directeur général, Centre canadien d'élaboration de la politique étrangère

Bill Warden, directeur exécutif, Centre international, Université de Calgary

17 h 15

Fin de la table ronde.

Échanges informels et dégustation de vins et fromages.

Annexe C : Documentation

Les entreprises américaines devraient-elles faire affaires avec des fournisseurs étrangers dont les pratiques violent les lois ou le code d'éthique des Américains? Si oui, comment?

Kendra Ellis

Extrait des allocutions des finalistes du concours Haas

« L'entreprise moderne est beaucoup plus qu'une agglomération de briques, de mortier et de verre remplie de gens obsédés par la rentabilité et l'avancement. Elle est la somme des aspirations, des aptitudes, des réalités et des rêves de chacun de ses membres. Elle accorde de plus en plus d'importance au bien-être de ses associés et de ses fournisseurs, à la protection de l'environnement et aux collectivités. » Ce sont les propos de **Bernard Marcus, président et directeur général de Home Depot**, l'un des nombreux grands dirigeants d'entreprises américains qui voient d'un oeil différent les responsabilités de l'entreprise dans un environnement mondial en pleine évolution.

Les entreprises américaines se doivent de faire affaires uniquement avec les fournisseurs étrangers dont les pratiques sont conformes aux objectifs des règlements et des codes d'éthique en vigueur aux États-Unis. Cet argument s'appuie sur la tendance de plus en plus marquée à croire que l'entreprise est une entité morale qui doit assumer des responsabilités à l'égard de tous ses intervenants - les actionnaires, les employés, la collectivité et les fournisseurs.

Dans vingt ans, il sera tout à fait normal d'établir un code d'éthique international. En ne s'adaptant pas à ce nouveau paradigme mondial, l'entreprise américaine court un grave danger; elle pourrait perdre des profits et des parts du marché, nuire à ses relations publiques et, selon le pire des scénarios, contribuer à la violation des droits de la personne et à la dégradation de l'environnement sur la planète. Les entreprises américaines doivent donc agir dès maintenant.

De nos jours, bon nombre d'entre elles entretiennent des relations avec diverses collectivités dans tous les coins de la planète. Ces collectivités internationales, de même que les employés et les fournisseurs, sont aussi des intervenants de l'entreprise. Lorsqu'une société décide de devenir multinationale, elle devrait appliquer à l'étranger un code d'éthique et des règlements identiques à ceux de son pays d'origine. Si elle ne tolère pas les infractions aux règles de santé et de sécurité au travail ou la discrimination chez les fournisseurs américains, elle ne devrait pas les tolérer chez les fournisseurs étrangers.

Bruce Klatsky, président de Phillips-

Annexe C : Documentation

Les entreprises américaines devraient-elles faire affaires avec des fournisseurs étrangers dont les pratiques violent les lois ou le code d'éthique des Américains? Si oui, comment?

Kendra Ellis

Extrait des allocutions des finalistes du concours Haas

Van Heusen a mieux que quiconque exprimé cette réalité en disant : « Le mode de fonctionnement d'une entreprise familiale en Chine du Sud m'importe peu jusqu'au moment où elle appose l'étiquette Van Heusen sur une chemise; alors son mode de fonctionnement me concerne au plus haut point. Si le propriétaire est un tant soit peu moins responsable que moi, si l'un de ses employés voit ses droits violés, alors je ne peux plus affirmer que je fais de mon mieux. »

Quels sont donc ces principes moraux que les entreprises devraient faire respecter à l'échelle internationale? Il existe au moins deux critères. D'abord, le plus évident, c'est que les entreprises américaines devraient veiller à ce que leurs fournisseurs respectent toutes les lois de leur propre pays. De plus en plus, les gouvernements internationaux, les organismes de réglementation et les associations d'affaires internationales parviennent à des ententes quant à l'établissement des normes de base en matière d'éthique.

Le mouvement en faveur d'une codification des droits universels s'amplifie et reconnaît l'existence de normes qui débordent largement les frontières d'un seul pays.

La question la plus importante est de savoir comment une entreprise interprétera les normes minimales par rapport à ses fournisseurs. Après tout, le droit à la santé et à la sécurité est un concept vague qui peut certainement prendre un sens différent d'une entreprise à l'autre. La règle de base devrait être qu'il faut appliquer à l'échelle internationale les normes en vigueur chez les fournisseurs et les employeurs américains.

À court terme, les entreprises devront se fier les unes aux autres et compter sur les leaders de l'industrie pour obtenir un encadrement dans ce domaine. Dans l'intérêt des activités commerciales des États-Unis, les entreprises américaines devront s'autoréglementer dès maintenant ou se soumettre plus tard aux règlements gouvernementaux. Selon un sondage Gallup de 1995, 16 % seulement des consommateurs croient que l'éthique s'est améliorée au cours des cinq dernières années tandis que 56 % sont d'avis que la situation se détériore à cet égard. En outre, selon une étude effectuée en 1994, à qualité et à prix égaux, 90 % des consommateurs achèteraient les produits de l'entreprise ayant la meilleure réputation sur le plan de la responsabilité sociale. Dans un climat où le comportement éthique

Annexe C : Documentation

Les entreprises américaines devraient-elles faire affaires avec des fournisseurs étrangers dont les pratiques violent les lois ou le code d'éthique des Américains? Si oui, comment?

Kendra Ellis

Extrait des allocutions des finalistes du concours Haas

importe aux yeux des consommateurs, mais où ceux-ci ne voient pas les entreprises s'y conformer, les gens sont de plus en plus nombreux à exiger que le gouvernement adopte des règlements pour imposer un comportement conforme à l'éthique.

Les entreprises devraient rechercher des façons innovatrices de veiller à ce que leurs fournisseurs respectent les normes. La société Levi's illustre bien cette créativité dans la résolution d'un problème. Au Bangladesh où l'emploi de travailleurs juvéniles est légal, deux fournisseurs de Levi's faisaient travailler de jeunes enfants. La société Levi's ne voulait pas qu'ils travaillent, mais elle savait aussi que la survie de leurs familles dépendait de leur revenu. Levi's a donc décidé de payer le salaire de ces enfants pendant qu'ils fréquenteraient l'école, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge normalement requis pour travailler.

Enfin, les entreprises américaines doivent être prêtes à délaisser un fournisseur et même un pays tout entier qui ne peut pas respecter continuellement les normes éthiques et les règlements. Bon nombre de sociétés, dont Liz Claiborne, Eddie Bauer et Levi's, ont déjà quitté des pays comme la Birmanie et la Chine à cause de violations répétées des droits de la personne commises par les gouvernements.

Certains prétendent que le développement économique entraînera un meilleur respect des droits de la personne de sorte qu'une entreprise pourrait ralentir le progrès sur les deux plans en quittant un pays comme la Chine. Cet argument est assez convaincant, mais il ne tient pas compte des effets à long terme. Une entreprise qui, à court terme, ne prend pas position et ne fait pas respecter ses principes, provoque, à long terme, un préjudice pour elle-même et pour la société toute entière.

Les sociétés socialement responsables considèrent le comportement éthique comme une fin en soi et non pas uniquement comme une façon d'améliorer les profits, mais on ne peut nier que les forces du marché récompensent ce comportement. Les recherches se multiplient illustrant le lien direct entre un comportement éthique et une augmentation des ventes, une meilleure protection de l'identité de marque et une amélioration des relations publiques. Tous les intervenants profitent du comportement responsable d'une entreprise, depuis ses fournisseurs jusqu'aux collectivités.

Annexe C : Documentation

Les entreprises américaines devraient-elles faire affaires avec des fournisseurs étrangers dont les pratiques violent les lois ou le code d'éthique des Américains? Si oui, comment?

Kendra Ellis

Extrait des allocutions des finalistes du concours Haas

Nous ne devons pas oublier que nous avons tous un rôle à jouer sur la scène commerciale mondiale. Nos décisions de consommateurs doivent favoriser les entreprises qui respectent l'éthique. Les entreprises ne sont pas les seules à devoir dicter et faire respecter des normes uniformes au pays et à l'étranger. Chacun de nous est aussi investi de ce mandat. Je vous demande donc d'examiner votre rôle, à titre de gestionnaire et de consommateur, et d'encourager ou de récompenser le comportement éthique des entreprises avec lesquelles vous faites affaires.

Nous ne connaissons pas l'avenir, mais nous savons qu'il sera différent du présent. La société compte sur les entreprises capables de prendre des risques, de tracer de nouvelles voies, de déblayer un nouveau territoire et de nous montrer que nous devrons peut-être revoir nos hypothèses. Celles qui prennent des mesures afin d'établir des normes internationales conformes au code d'éthique et aux règlements américains sont à l'avant garde d'une vague d'activités identiques qui déferlera à mesure que la mondialisation s'intensifiera et que l'attention du monde entier se portera sur les gestes posés par des entreprises établies à des milliers de kilomètres. Il leur faut agir dès maintenant et instaurer ces normes sans attendre.

Annexe C : Documentation

Discussion sur les ateliers de misère et la main-d'oeuvre juvénile

Les détaillants Eddie Bauer, J. Crew et Kmart vendent des vêtements fabriqués par des enfants du Honduras selon un récent rapport du National Labor Committee, un groupe de défenseurs des droits de la personne qui a dénoncé les vêtements Kathie Lee de Wal-Mart le mois dernier.

Le ministère du Travail a aussi pointé du doigt J. C. Penney, Macy's East, Specialty Retailers Inc., Charlotte Russe et Claire's Boutiques parce qu'elles avaient reçu des marchandises d'un entrepreneur cité pour de nombreuses infractions aux règlements sur les salaires et les heures de travail.

Dans l'industrie du vêtement, de trop nombreux entrepreneurs retiennent régulièrement une partie du salaire de leurs travailleurs selon le secrétaire du Travail, Robert B. Reich.

La multitude de rapports publiés récemment a ramené l'attention sur l'exploitation des travailleurs dans cette industrie et bien des détaillants américains sont maintenant sur la défensive. Lorsque des informations de presse ont révélé l'existence d'un atelier de misère qui fabriquait les vêtements « Kathie Lee » et ne payait même pas ses employés, le conjoint de Kathie Lee Gifford, Frank Gifford, a tenté de payer les travailleurs en question et Kathie Lee Gifford a annoncé qu'elle lancerait une campagne contre le travail des enfants.

Le président de UNITE, Jay Mazur, a félicité Kathie Lee Gifford de ses efforts, en soulignant qu'elle avait été emportée malgré elle par le tourbillon d'un système hors de contrôle. Elle a réagi comme tous les Américains de bon coeur le font lorsqu'ils entendent ces histoires consternantes de femmes et d'enfants forcés de travailler dans les pires conditions; elle a été scandalisée et a voulu corriger les aberrations du système.

M. Mazur a aussi accueilli avec plaisir la proposition bipartisane du gouverneur de l'État de New York, M. George Pataki (républicain) visant à rendre les détaillants responsables des conditions de production des biens qu'ils vendent.

Lors d'une conférence de presse à Washington, le représentant George Miller (démocrate, Californie) a prié les entreprises américaines d'adopter volontairement une étiquette « anti-exploitation » certifiant que les produits vendus aux États-Unis et portant cette étiquette n'ont pas été fabriqués par des enfants, afin de mieux sensibiliser les consommateurs.

Selon M. Miller, le problème va bien au-delà du cas de Kathie Lee Gifford et de Wal-Mart. Les consommateurs américains achètent quotidiennement, sans le savoir, des produits fabriqués par des enfants et d'autres travailleurs exploités. Si les consommateurs étaient mieux informés, ils modifieraient peut-être leurs habitudes d'achat.

Document fourni par le service
d'information de l'AFL-CIO.

Annexe C : Documentation

LES DROITS DE LA PERSONNE ET LE COMMERCE

Mondialisation, commerce et droits de la personne
Point de vue du milieu canadien des affaires

Carole Samdup

Les entreprises ont-elles des responsabilités à l'égard des travailleurs? L'intensification du commerce et l'augmentation des investissements entraînent-elles un meilleur respect des droits de la personne à l'échelle mondiale? Quatre-vingts participants se sont rencontrés lors d'une réunion de gens d'affaires canadiens, de représentants du gouvernement et de défenseurs des droits de la personne pour aborder des questions comme celles-là et discuter énergiquement du rapport existant entre la mondialisation, le commerce et les droits de la personne. La rencontre a eu lieu à Toronto le 22 février 1996, dans le cadre d'une conférence parrainée par le CIDPDD, en collaboration avec le Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE).

« Lorsque vous vous rendez au travail, vous ne pouvez pas laisser vos valeurs à la maison. Lorsque vous traversez la frontière, vous ne pouvez pas prétendre que les mêmes droits universels ne s'appliquent plus » a affirmé Mme Margot Franssen, présidente et associée de la société Body Shop du Canada. Han Dongfang, syndicaliste chinois en exil, abonde dans le même sens puisqu'il a déclaré : « Les entreprises canadiennes qui n'appliquent pas dans leurs filiales étrangères les normes qui font loi dans leur pays pratiquent la méthode des deux poids deux mesures. »

Tous les participants n'étaient pas de cet avis. Selon Richard Eglin, directeur de la Division du commerce et de l'environnement au secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les accords commerciaux ne sont peut-être pas le véhicule approprié pour mettre en oeuvre la politique sociale. Il se demande si les restrictions commerciales seraient une façon valable et efficace d'inciter les gouvernements à modifier leurs pratiques en matière de normes du travail.

À mesure que le débat sur la responsabilité des entreprises se mondialise, les sociétés canadiennes cherchent à définir leur rôle dans la défense des principes fondamentaux de la démocratie. L'ancien premier ministre canadien, le très honorable Joe Clark, a souligné, dans son discours-programme, que la réputation du Canada à titre de défenseur des droits de la personne était menacée si les entreprises canadiennes n'assumaient pas leurs responsabilités. L'intérêt que nous portons aux droits de la personne

est « si bien ancré dans notre politique étrangère qu'il fait partie de la définition fondamentale du Canada » a déclaré M. Clark.

Bon nombre des organisations non gouvernementales participantes avaient pour la première fois l'occasion de partager leurs points de vue avec des gens du milieu des affaires et des représentants d'organisations multilatérales comme l'OMC. Ken Roth, directeur exécutif de Human Rights Watch, dont le siège social se trouve à New York, a souligné le caractère universel des droits et a réfuté les allégations selon lesquelles on imposait les valeurs occidentales en fixant comme condition au commerce le respect de tous les droits de la personne. « Comment une entreprise peut-elle assurer la sécurité de ses travailleurs s'il n'existe aucune règle de droit? » a-t-il demandé. Il a aussi affirmé que les entreprises étaient moralement tenues de ne pas se faire complices des violations des droits de la personne.

L'inclusion d'une politique sociale formelle dans les chartes des organisations multilatérales comme l'OMC a suscité le débat le plus vif de toute la journée. De nombreux participants étaient d'accord avec Tom d'Aquino, président et directeur général du CCCE, qui croit que la clause sociale proposée entraînerait le protectionnisme et pourrait nuire au progrès des pays en développement. Il faudrait plutôt utiliser d'autres instruments pour défendre les valeurs sociales; par exemple, le commerce, les investissements et même les finances mondiales. Contrairement à cela, Ed Broadbent a soutenu que, puisque les accords commerciaux peuvent renfermer des dispositions protégeant le droit des sociétés en matière de propriété intellectuelle, elles pourraient aussi et devraient même contenir des dispositions protégeant un ensemble minimum de droits pour les travailleurs.

Tous les participants à la conférence ont pu entrevoir un peu la réalité des gens qui subissent « l'autre facette » de la mondialisation. Au lieu de profiter de l'expansion industrielle et des investissements étrangers, des millions de gens travaillant dans des zones économiques spéciales ont été marginalisés. Han Dongfang a raconté de manière émouvante sa propre expérience de travailleur dans les usines chinoises.

Plus de 40 % des conflits de travail en Chine se produisent dans les entreprises à propriété étrangère où les syndicats indépendants sont interdits a expliqué Han. Bien des travailleurs doivent verser jusqu'à trois mois de salaire avant de se voir offrir un poste.

Une fois embauchés, les travailleurs se font confisquer leur carte d'identité. Les employeurs ont recours aux sanctions financières pour contrôler les visites aux lavabos et obliger les travailleurs à faire des heures supplémentaires. Souvent, ce travail supplémentaire n'est même pas rémunéré et les travailleurs sont constamment exposé à des produits chimiques. Les coups et les licenciements arbitraires sont aussi monnaie courante.

« Les gens d'affaires canadiens et les représentants des organisations non gouvernementales devraient s'efforcer de trouver le moyen de collaborer efficacement » a conclu M. Broadbent. «

Cette rencontre constitue un premier pas en ce sens. »

AFL-CIO - Le 7 juin 1996